

## Charte Qualité Espace Transformation

### ► Objet de la charte

Espace TransFormation s'inscrit dans la démarche qualité du décret qualité du 30 juin 2015 s'appliquant à la formation professionnelle continue.

A ce titre Espace TransFormation est référencé au DATADOCK pour avoir satisfait aux **21 critères qualité** par le respect et l'engagement suivants :

### Article 1 – Identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé.

1. La production d'un programme détaillé pour l'ensemble de son offre formulé en capacités et compétences professionnelles visées.
2. L'information des modalités de personnalisation et des prérequis.
3. La mise en œuvre de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation.
4. La mise en œuvre de procédure de positionnement à l'entrée et d'évaluation à la sortie de la formation.

### Article 2 – Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation

5. La présentation des modalités d'accueil et d'accompagnement.
6. La mise en place d'un processus interne et externe d'évaluation continue.
7. La mise en place de modalité de contrôle de l'assiduité des stagiaires.
8. La mise en place d'outils d'évaluation des stagiaires.
9. La mise en place des moyens matériels conformes aux lois et règlements.

### Article 3 – Adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation.

10. La mise à disposition de supports de cours aux stagiaires.
11. La présentation de l'équipe pédagogique ainsi que des modalités d'intervention.

### Article 4 – Qualification professionnelle et formation professionnelle des formateurs.

12. La mise à disposition du CVThèque à jours de ses formateurs.
13. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations.
14. La mise à disposition de références clients.

### Article 5 – Conditions d'information au public sur l'offre de formation

15. La diffusion de son offre de formation sous forme de catalogue et site internet spécifiant les tarifs et conditions générales de ventes.
16. La mise à disposition d'indicateurs de performance.
17. La capacité de contractualisation avec les services de l'Etat et les collectivités locales.
18. La présentation de son périmètre de marché.



## **ESPACE TRANSFORMATION**

Centre de Formation et de Perfectionnement  
aux Pratiques Éducatives, Sanitaires, Sociales  
et Psychothérapeutiques

### **Article 6 – Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires et les commanditaires.**

19. La mise en place de protocoles d'évaluation à chaud et à froid.
20. La réalisation de questionnaires d'évaluation de l'impact de formation.
21. Mise en œuvre des modalités de partages des évaluations avec les parties prenantes.

### **Article 7 – Application des articles L.6352-3 à L.6352-5, L.6353-1, L.6353-8, L.6353-9 du code du travail.**